

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020



15^e RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'ASSURANCES

MÂÎTRISEZ LES
NOUVELLES PRATIQUES ET
LES NOUVEAUX TEXTES

CONFÉRENCE INÉDITE
100% À DISTANCE



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation

En partenariat avec



 Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

**Johanne COUTIER**

Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance
 @EfeJuridique

Pour sécuriser vos process et anticiper les nouvelles pratiques, EFE vous propose le **15^e Rendez-vous d'actualité de la distribution d'assurances**, animé par les **plus grands experts et opérationnels de l'assurance** pour faire un point complet sur toute l'actualité 2020.

Vous trouverez ainsi des solutions concrètes et transposables dans vos différentes activités.

Dans le contexte de crise sanitaire que nous vivons, de quelle manière les distributeurs mettent-ils concrètement en œuvre leur **devoir de conseil en assurance** ? En matière de **dématérialisation de la distribution** d'assurances : quelles sont les **tâches robotisables** ? S'agissant de la gouvernance produit, comment se traduit le renforcement du **contrôle des réseaux de distribution** ? Quelles nouvelles pratiques en matière de **propriété de la clientèle** ? Comment sont encadrés les **réseaux de distribution à l'international** ? Et bien d'autres questions encore qui seront débattues et analysées le 3 décembre prochain entre acteurs de première ligne.

POUR QUI ?

Au sein des compagnies d'assurances, cabinets de courtage, agents généraux, banques, mandataires d'intermédiaires, conseils en gestion de patrimoine, CIF, sociétés de gestion, concessionnaires, agences de tourisme, postes, supermarchés..., cette formation s'adresse aux :

- Directeurs commerciaux
- Directeurs marketing
- Responsables juridiques
- Consultants et avocats
- Et à toute personne concernée par le conseil et la vente de produits d'assurance

POURQUOI ?

- Faire un point opérationnel sur les nouvelles pratiques et les nouveaux textes : **régulation des distributeurs**, devoir de conseil, gouvernance produits, **dématérialisation de la relation client...**
- Identifier les nouvelles pratiques en matière de **rémunérations**, **propriété de la clientèle**, **encadrement des réseaux de distribution à l'international**



COMMENT ?

- Une **connexion à distance**, grâce à des identifiants envoyés avec votre convocation, que vous pourrez tester quelques jours avant le jour J
- Une **documentation détaillée** envoyée avant ou au moment de la conférence
- Des **exposés pratiques** traités par des **spécialistes** reconnus qui maîtrisent le distanciel
- Des **temps d'échanges réservés** entre les intervenants et les participants après chaque exposé
- Une **connectivité constante** de tous les participants grâce au tchat live animé par un modérateur

LES ACQUIS

- Maîtriser **les nouvelles pratiques des distributeurs**, **les derniers textes et l'impact du contexte sanitaire sur la distribution en assurance**
- Analyser les derniers retours en matière de **dématérialisation de la relation client**, **de tâches robotisables**, **de propriété de la clientèle** notamment

Les acquis de la conférence ne seront pas évalués



JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020

JOURNÉE PRÉSIDÉE PAR : **Pierre-Grégoire Marly**

Professeur agrégé des Facultés de droit - Doyen Honoraire de la Faculté du Mans
Président du Forum du droit des assurances

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture par le Président de séance

9h05 Conseil en assurance : du devoir au service, quelle mise en œuvre ?

- Maîtriser les changements opérationnels par rapport aux anciennes pratiques
- Quel niveau d'exigence dans la mise en œuvre du test de cohérence et du test du caractère approprié ?
- Quelles frontières avec l'information et la mise en garde ?
- Étendue temporelle du conseil : *quid* du conseil en cours de contrat ?
- Quels sont les contours du service de recommandation personnalisée en assurance vie ? *Quid* de la gestion conseillée ? Qu'est-ce qu'une option d'investissement ?
- Comment appliquer les exigences du règlement délégué sur les IPIDs ?

Christophe Pardessus, Managing Director

MARSH

Pierre Grégoire Marly

10h00 Gouvernance produit : vers un renforcement du contrôle des réseaux de distribution ?

- Quel retour d'expérience depuis la mise en place opérationnelle de la Gouvernance produits ?
- Coconception : quand un intermédiaire est-il coconcepteur ? Comment formaliser l'accord de coconception ?
- Marché cible : quelle granularité ? Comment mener les tests ?
- Quelles obligations en matière de reporting pour les distributeurs ?

Françoise Costinesco, Responsable du Département Distribution

FFA

Caroline Jovet, Juriste Expert Distribution Assurance

BNP PARIBAS CARDIF

Sophie Boytchev, Responsable Juridique et Conformité Vie

AVIVA FRANCE

11h00 Temps de pause individuel

11h15  **Table ronde**

Régulation des distributeurs : quels enjeux 2020 ? Quel impact de la crise sanitaire sur la relation assureur / distributeur ?

- Quels moyens donner ?
- Quel accompagnement des réseaux de distribution ? Le dispositif d'autorégulation du courtage

Ludovic Daugeron

Responsable juridique Métier & Conformité

PLANETE CSCA

David Charlet, Président

ANACOFI ET ANACOFI-ASSURANCES

Président du Conseil Consultatif

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES CONSEILS ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Grégoire Dupont, Directeur Général

AGEA

12h15 Dématérialisation de la relation client et robotisation de la distribution d'assurances : faites le point sur les nouvelles pratiques

- Où en est-on de la vente à distance d'assurances ?
- Quelles conséquences concrètes de la dématérialisation de la relation client ?

- Quelles règles de preuve de la souscription digitalisée ?
- Quelles sont les tâches robotisables ?

Solenne Prigent, Responsable juridique Partenariats et Numériques

Pierre-Christian Imbert, Responsable juridique France

BNP PARIBAS CARDIF

13h15 Temps de pause individuel

14h30 Rémunérations : quelle politique, quelle transparence ?

- Les critères d'une rémunération conforme à DDA
- Le degré de transparence requis : quel niveau d'information pour les souscripteurs ?

- Selon les produits
- Selon les souscripteurs

- Quelle évolution des relations contractuelles avec les distributeurs ?

Lionel Lefebvre

Avocat Associé

Sébastien Bauhardt

Avocat à la Cour

ORID AVOCATS

15h15 Distribution d'assurances et propriété de la clientèle ?

- Quel sort de la clientèle dans les chaînes de distribution ?
- Unité ou pluralité de droits sur la clientèle ?
- Clientèle et fichier clients : quels liens ?

Mercedes Paraire, Directrice juridique

AGEAS

Pierre Grégoire Marly

16h00 Temps de pause individuel

16h15 RGPD : quelle application en distribution d'assurances ?

- Comment élaborer des devis, arranger la couverture d'assurance, proposer des services financiers, gérer les sinistres, gérer la relation clients ou encore identifier et gérer d'éventuels conflits internes... dans le cadre du RGPD ?
- Création de profils de clientèle, proposition de renouvellement de contrats, analyses statistiques et de recherches, approbation de crédits et autres vérifications d'antécédents, tenue des dossiers internes : de quelle manière traiter les données personnelles sous-jacentes ?
- Comment communiquer les données personnelles du client aux assureurs et à d'autres fournisseurs de service, tout en respectant le RGPD ?

Céline Béguin, Maître de conférences

UNIVERSITÉ DU MANS

Jérôme Spéroni, Juriste

AGEA

17h15 Quel encadrement pour les réseaux de distribution à l'international ?

- Résidents hors UE : est-il possible d'appliquer la reverse sollicitation ?
- Passeport européen : où commence la LPS selon le nouveau protocole EIOPA ?

Christine Bouvier, Secrétaire Générale et Directrice fiscale

ALLIANZ

Pierre-Grégoire Marly

18h00 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 85 53 27 09
infoclient@efe.fr
www.efe.fr

Renseignements programme

Posez vos questions à Johanne Coutier

Mail : jcoutier@abilways.com
Tél. : 06 62 77 35 06

Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

Ce prix comprend les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75
SIRET : 412 806 960 000 32

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date de la formation

JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020 • À DISTANCE

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation “ **15^e Rendez-vous d'actualité de la Distribution d'assurances** ” du jeudi 3 décembre 2020 (code 11665)

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Banque-Assurance »

Madame Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse _____

Code postal | | | | | | Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@efe.fr

11665 WEB



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

